L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 8 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A **louer**, onze chambres dans une maison bien située; le mobilier qui s'y trouve à vendre $225 00. S'adresser "E", à ce bureau.
4 août—1 sem

A **LOUER**.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre 1août.

DEMANDES.

ON **demande** une femme pour faire la cuisine, blanchir et repasser. S'adresser 446 Camp street. 8 août—2f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A **vendre**—Un beau piano Pleyel, un bargain: $175. P. Werlein, 135 rue du Canal
1er août—1 m.

A **vendre ou à louer**, une boulangerie avec tout son matériel, à Bâton Rouge, située dans le meilleur quartier. S'adresser à J. B. Camors & Cie. 3 août—5f

A **louer ou à vendre**—Une ferme cultivée en jardin potager, en plein rapport, paroisse Jefferson rive droite du Mississippi. S'adresser à Edouard Drouet, au bureau de E. Milliken, 135 rue Gravier, N. O. 18juil—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de David Newhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,394—Division D—Attendu que Mme Vve David Newhart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Newhart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 4.8

Succession de Ann Fagmer Hepe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 9,947—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Succession de Walter L. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,458—Division E—Attendu que Samuel J. Humphreys a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter L. Bell décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6.11.15

Succession de Eva Smith, veuve de Joseph Liebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,457—Division E.—Attendu que Louis Liebert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eva Schmitt, veuve de Joseph Liebert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 août—3 7 12

Successions de Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert. Louise Robert Rozenette Beauregard et Alcide Beauregard

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 18,476—Division D Attendu qu'Emilie Robert, femme de Jean B Rodrigues, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rozenette Beauregard et Alcide Beauregard, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
7 août—7.12.18

Succession de Mme S. Weinschenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,591—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Feiber, exécuteur testamentaire et datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31juil—31.—5,8 août.

G. J. Rathe vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,922—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de G. J. Rathe et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par G. J. Rathe, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30juil—30 août 4 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 juillet—3fen 30 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci de consultation dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John M. Weydig—No 17 492—Division C.
Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve; la loi et les témoignages étant en sa faveur.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1882 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.
Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886
F. A. MONROE.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.
M. A. McDONNEL, Sous-Greffier.
27 juillet—27 août 15 sept 15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Narcisse Frechou vs Gerome Alasen.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8196.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au domicile du défendeur à l'encoignure des rues St-Pierre et St Claude, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11 août 1886, à midi.
Le contenu d'un café situé au coin des rues St-Pierre et St-Claude, consistant en vins, liqueurs, etc., et un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité,
31juillet—31—août 5 11

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Algiers	New York	Alger
Ayrshire	Anvers	rue de
City of Mexico	....	Alger
Cydonia	United Kingdom	Gretna
City of Dallas	Belize, etc	1er dist. 15
Editor	Liverpool	2e dist. 9
El Paso	New York	Alger
E B Ward, Jr	Rantan	1er dist. 14
Fothall	Port Limon	1er dist. 15
Harlan	Veracruz	Alger
Lossell	Liverpool	1er dist. 21
Morgan City	New York	Alger
Prior	Hambourg et Brême	5e rue
Sofia	....	1er dist. 12
Sandrigham	Aspinwall	2e dist. 26
Saltana	Rouen	1er dist. 20
Whitney	Havane	Alger
Wydale	Continent	Elevator

NAVIRES.

Elise	Brême	1er dist. 27

BARQUES.

Augusto	Trieste	2e dist. 17
Rosa A. Aurelia	Lisbonne	1er dist. 28

BRICKS.

Union	Mexico	2e dist. 17

GOELETTES.

Henrietta Eeck	Tuxpan	Pte Tier
Rich'd E Locke	....	Pte Tier
Trieste	....	2e dist. 15

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 10 AOUT 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'ils en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faites mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS: No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.
Le Président des Etats Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.
Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opéré la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque, de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov. 1881 et mesurant vingt-trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), vingt-trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt-trois pieds de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, pour que l'on s'y refère, au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville; aussi, sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée); dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité, dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds, plus ou moins, faisant face à la rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), sur cent douze pieds, un pouce, plus ou moins, de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hemécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix-neuf pieds de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces, deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. F. Zimple, daté du 8 février 1855, et mesurant comme suit:
Le terrain numéro quatre, environ vingt-un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq, vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue du Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain numéro six, vingt-un pieds onze pouces de façade rue du Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins. Aussi, le tout et séparément, la machine, les appareils, installations et dépendances, et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse érigée sur les terrains précédemment décrits et où s'exploite une raffinerie, dont la liste détaillée de l'inventaire est annexée pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant André Hero Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet précédemment décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée) St-Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, sous la date du 30 septembre 1880, déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie; cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St-Joseph. Les dits quatre lots composant un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle rue ils ont une façade de soixante quatre pieds dix pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J, d'après un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergue, ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci dessus décrit, borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots: "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr., notaire, en date du 21 mars 1882, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci dessus.
Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la dite ville de la Nouvelle Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre vingt-six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique le 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.
Bureau du Greffier: Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403.
Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut.

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Raboulu Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.
Donc, maintenant, que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété en par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront, la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 27 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 129, page 368:
Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316, borné par les rues Hôpital, Rochebleve, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj. W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui restaient dues.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.
24juil—3fen 30)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureaux de valeur.—Tableaux, Coffre-fort, etc., et aussi 16 barils de mélasse.

Sennuell & Lafaye vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,935—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le LUNDI 9 août 1886, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A 10 heures A. M., au local No 136 rue Gravier—
Un fort lot de meubles de bureaux de valeur et installations, tableaux, etc, incluant un coffre-fort, etc., d'après un inventaire enregistré.
Et à 1 heure P. M., sous le hangar (Sugar Shed) sur la Levée, entre les rues Bienville et Conti—
16 barils mélasse (marque Florissant.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28—août 3,7,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jules Janvry vs. Patrick Ronan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,180—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 août 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre "R" dans l'îlet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme le Parc ou le Boulevard de l'Exposition, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face sur le dit Boulevard, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, d'après un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné pardevant W. J. Castell, notaire.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre et sur la propriété qui y touche et bâties par le dit Ronan, et toutes les installations et dépendances y appartenant ou qui pourraient y appartenir.
Etant la même propriété que Patrick Ronan a acquise de Magdalena Goll, épouse de Peter Nab, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 juin 1884, enregistré au bureau des Aliénations, Livre 119, folio 570.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 24 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,033—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les Avenues St. Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882, et déposé au bureau de MM Hoey & O'Conner, encanteurs en cette ville; une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Theresa Phillips à John Muller pardevant Joseph D. Taylor, notaire le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 153 pieds 6 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur comme suit:
Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 3 pouces 9 lignes sur la ligne du lot No 21.
Le lot No 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut, et mesure 50 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond et 152 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 9 lignes sur la ligne du lot No 20. Les dits lots Nos 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots 12, 13 et 22 sont des terrains de côtés et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'avenue St Charles
Les propriétés ci dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—Sept 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances et servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant comme tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, député-voyer, le 10 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Jos. Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot numéro cinq étant comme tel désigné lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9me jour de novembre 1859, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lafitte et al.—No 17,889.

J. A. Dufilho vs ses créanciers.—No 17,343.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la maison commerciale de Lafitte & Dufilho.—No 18,266

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,889 et de deux ordres de vente dans les procès Nos 17,343 et 18,266 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886, et tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de cent un pieds; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Acquis par J. A. Dufilho, le 21 décembre 1866 de A. A. E. Quertin par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau du transfert, livre 91, folio 624.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 17,889.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20,27—août 3,10,17,21

AVIS A QUI DE DROIT.

Nouvelle Orléans, le 1er août 1886.
Bureau du Percepteur de taxes d'Etat du District inférieur de la paroisse d'Orléans, rue du Canal, 203.

ATTENDU QUE LES TABLEAUX DE taxes de l'année 1886 ont été déposés au bureau de l'Annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans et qu'une copie m'en a été remise. Donc à partir de ce jour, JE, CHARLES CAVANAC, percepteur des taxes d'Etat du District inférieur de la paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de l'acte 77 de 1880, donne avis que les taxes de l'année 1886 sont accusées dans ces tableaux en mon bureau et en celui de l'Annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans; qu'elles sont maintenant dues et deviendront délinquantes le 31me jour du mois de décembre 1886. Dès le 1er janvier 1887, l'intérêt ci après indiqué pèsera sur elles: 1 pour cent par mois sur toute propriété immobilière; 3 pour cent par mois sur tout effet mobilier (sections 40 et 52 de l'acte 96, de l'année 1882), intérêt qui sera maintenu jusqu'à la vente des propriétés, conformément à l'article 210 de la Constitution.
La publication de cet avis une fois la semaine pendant trois semaines et son affichage à la porte d'entrée de la salle où siégera la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, sont, d'après la loi, tout ce qui est exigé à l'endroit de chaque contribuable et de toute personne intéressée. Les contribuables sont donc invités à acquitter leurs taxes pour s'éviter un intérêt et des frais à payer. Afin de faciliter l'expédition des affaires, ils sont requis de se munir de leurs reçus de taxes de l'année 1885.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes du District inférieur.
5août—5 8

Succession de Charles William Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 15,303—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Alfred M. Hopkins, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1eraoût—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifique emplacement à l'encoignure des rues Gasquet et Liberté.

Succession de Jaimé Piferrer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 18,090.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1886, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Canal, Liberté et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure et mesure 53 pieds 3 3/8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet, sur 68 pieds plus ou moins de profondeur, et faisant face à la rue Liberté
Ensemble une maison basse en briques de plusieurs chambres occupée comme un magasin d'épiceries, café et poste aux huitres; deux autres bâtisses à étage en bois ayant chacune plusieurs chambres, citerne, lieux d'aisance, &c., &c. Loue $47 par mois.
Pour plus de détails se référer au plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1886.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire.
L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir l'adjudication.
14juil—14,24,31—7 14août.

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co, comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M Alcide Mollo

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 241, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,936

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 septembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886 les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un lot de terre d'encoignure situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot de terre mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 6 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins. Ensemble un magasin en briques à trois étages, loué à M. Wm Drot à raison de $100 par mois, mais depuis le magasin a été loué à bail à la même personne à raison de $150 par mois pour 11 mois de plus jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIÈME DISTRICT.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon, St. Louis et Conti mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, 33 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble une résidence en briques à étage ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et sept chambres à l'étage supérieur une cuisine en briques à deux étages touchant à la maison principale, ayant six chambres, cour pavée et puisard, water works. Cette propriété est louée à bail à M. Alcide Mollo, jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $80 par mois.
3° Un autre lot de terre situé dans le même îlet ci dessus mentionné, touchant à la profondeur de la propriété ci dessus décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti même largeur sur la ligne du fond, 156 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon et 156 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale. Ensemble une maison en briques à étages, hangar et écurie en briques et ci-dessus occupé par la maison J. P. Sarrazin fils & Co. comme magasin d'entrepôt et écurie, hydrant, lieux d'aisance etc Loué à $25 par mois.
4° Un terrain d'encoignure dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse, formant encoignure des rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure environ 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur environ 72 pieds de profondeur et face à la rue Conti. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec véranda en fer sur les deux façades.
5° Un autre lot de terre situé dans le même îlet et contigu à la profondeur de la propriété ci dessus décrite et mesurant environ 17 pieds de face à la rue Conti sur 55 pieds de profondeur. Ensemble un joli magasin en briques à trois étages avec véranda en fer.
6° Un autre lot de terre dans l'îlet borné par les rues Royale, St Louis, Chartres et le Passage de la Bourse lequel lot de terre mesure 18 pieds de face à la rue de Chartres sur 65 pieds de profondeur, borné dans la profondeur par une allée de 3 pieds 8 pouces et 3 lignes de largeur ouvrant sur la rue Conti à l'usage de la propriété et aux autres. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec un grand véranda en fer.
Les magasins ci dessus décrits désignés par 4, 5 et 6 sont occupés par la raison sociale de J. P. Sarrazin fils & Co comme magasin de tabac et cigares et sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $130 par mois.
7° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec verandah en fer sur la façade et contenant, au rez de chaussée, corridor d'entrée salon double et quatre chambres à l'étage supérieur avec cabinet et balcon et deux belles chambres à coucher dans les mansardes. Une autre bâtisse en briques à étage attenante à la maison principale ayant deux belles chambres une autre bâtisse en briques dans le fond ayant deux chambres deux cabinets et galerie, cour pavée chambre à bain, water works, lieux d'aisances, citerne etc. etc. Le gaz introduit partout. Cette propriété est louée à bail à raison de $500 par an jusqu'au 30 septembre 1886.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs afin de garantir leurs adjudications.
Actes de vente pardevant Wm Robert Kerr notaire, aux frais des acquéreurs.
1er août—1er 7, 14 21, 28 sept 4.

Actions de Banques et de Compagnies d'assurance.

Succession de Jules P. Sarrazin

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,936

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 14 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886.
10 actions de la Compagnie d'assurance du Sud de $100 chacune.
5 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia de $100 chacune.
4 actions de la Compagnie d'assurance de l'Association de la Nouvelle Orléans de $30 chacune.
10 actions de la Compagnie d'assurance du Peuple de $25 chacune.
48 actions de la Banque du Peuple de $50 chacune.
Conditions—Comptant sur les lieux.
1er août—1,7,14

PAR VINCENT & CO.

Vente consécutive.
STOCK DE MODES.

PAR VINCENT & CO encanteurs.—Stock de F. Tupague. No 11 rue de Chartres, pour cause de transfert du magasin.—Il sera vendu, JEUDI, 5 août, à 11 heures du matin, un assortiment complet d'articles de modes.—Rubans, Fleurs, Plumes, Soieries, Satins, Velours, Dentelles, Chapeaux, etc., etc.
La vente aura lieu sans réserve.
1er août—4f

PAR R. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Propriété dans le Sixième District.
Comptes ouverts, réclamations, etc.

Dans l'affaire de Chas H Bredu vs ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B No 18,170.

Vente de Syndic.

PAR R. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, daté du 21 juillet 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite.
Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Marengo et Baronne, formant l'angle ouest des dites deux rues (Milan et Baronne) et mesurant chacun 30 pieds rue Milan sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Baronne.
Aussi, un lot de comptes ouverts et de réclamations ainsi qu'en fait foi un tableau.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 0|0 sera requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
24 juil—24 31—7 14 21 28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cuir, empeignes, articles pour cordonniers, coffre fort en fer, bureaux, installations, meubles de maison et effets, etc

Successions de John Keller et Elisabeth Keller, son épouse, consolidées—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, Nos 9,321 et 18,217.

PAR R. ONORATO, Encanteur, No 18 rue Bourbon—LUNDI, 9 août 1886, à 10 heures 30 du matin, au local No 144 rue Charles, entre Toulouse et Jefferson, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 28 juillet 1886, je procéderai à la vente, à l'encan, des marchandises ci-dessus décrites, en lots au gré des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
30 juillet—4,7,8 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages

—ET—

Cottage en bois converte en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Maisons en bois à un et deux étages au coin des rues Ste Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à doubles corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No. 554 et 554 1|2 rue Carondelet.

L'îlet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixth, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No 16,667.

A un long crédit — A L'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] août 1886 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magasine entre Gravier et Natchez, 1er District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du [illegible] juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1. Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désignée comme lot No 22, et mesurant plus ou moins 320 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 123 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, mesurant, ainsi formant toute la façade du dit îlet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.
AUSSI—Une autre portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même îlet que la précédente faisant partie du lot portant No 22 et mesurant 5 1|2 pouces de face à la rue Richard sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, et 7 lignes parallèles, cette portion de terre [illegible] la propriété connue sous le nom de

"Planters' Press Yard",

et sera vendue soumise au privilège du [illegible] par Robert Aubert [illegible] jusqu'à [illegible] une somme de quinze mille dollars ($15,000).

Quatrieme District.

2° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 30 borné par les rues Rousseau, Jackson, Josephine et Peters, désigné par la lettre A et mesurant 32 pieds de face à la rue Jackson, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages connues sous les Nos 17, 21 et 23 rue Jackson, elles ont chacune 6 chambres, une citerne, lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $42 de loyer par mois.
3° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 30, borné par les rues Jackson, Peters, Josephine et Rousseau, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson 30 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et de l'autre côté, celle la plus rapprochée de la rue Peters une première profondeur de 60 pieds 9 pouces 10 pouces 5 lignes, d'où il se prolonge à angles droits vers la rue Rousseau à une distance de 6 pieds 5 pouces, ensuite avec une nouvelle profondeur de 51 pieds 11 pouces 5 lignes jusqu'à la ligne du fond.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises connu comme le No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.
4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road, Ste Marie Religieuse et Rousseau, et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 50 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond où il est aussi borné par le dit lot No 2; le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, une même largeur dans le fond où il est borné par le lot No 7 sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1|2 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau, le séparant du lot No 3, sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1 il a une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angles droits vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis il a une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1|2 lignes jusqu'à la ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en plusieurs maisons en bois à un et deux étages citernes, hangars, etc., occupées comme magasins, résidences, et rapportant $54 par mois.
5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Josephine, Laurel, St André et Constance, désigné par le No 33 mesurant 40 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St André, et formant le coin des rues Constance et St André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis connues comme les Nos 178 à 188 de la rue St André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison citerne, etc. et rapportant environ $37 par mois pour toutes.
6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2 de 100 pieds, le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No. 53 Avenue Washington, ayant un corridor 7 chambres, gaz, et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers cour pavée, etc.
7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, St Thomas et Chippewa, désignée par la lettre E, de l'îlet No 58, et mesure 35 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connus comme les Nos 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 2 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc., et rapportant $19 par mois.
8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5, les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa
Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et rapporte $15 par mois. Les lots 2 et 5 sont vacants.
9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, îlet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson et portant les Nos 1, 2 et 3 et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe et a 33 pieds de façade sur la rue Carondelet et de façade rue Philippe 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2, et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent sur le terrain No 1 d'une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc. Elle est louée jusqu'au 1er octobre 1886 $25 par mois. Sur le terrain No 2 il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet, elle a 8 chambres, citerne, etc. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les

---

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

Nos 554 et 554 1|2 rue Carondelet, elles ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour, [illegible] etc. Elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées à bail jusqu'au mois d'octobre 1886.
10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28, inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28, inclusivement, [illegible] sur [illegible], le terrain No 1 formant le coin des rues Washington et Magnolia et mesure 30 pieds un pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia, les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington et 128 pieds de façade rue Clara sur une profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et une ligne de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 3 ou 4 chambres citerne, etc. Une autre [illegible] pour la possession. Le hangar extérieur et [illegible] appartiennent au locataire.

Sixieme District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, Austerlitz, Coliseum et Amelia, désignés par les Nos 16, 17 et 15, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 5 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Terrains de choix pour y bâtir.
12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'îlet No 173. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.
Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $3 de loyer par mois
13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Valence, Bordeaux, Cadix et Carondelet désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'îlet No 403. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Deux terrains de choix pour y bâtir chacun [illegible].
14° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet [illegible] portant les Nos 20 et 21. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur [illegible] profondeur entre lignes parallèles. [illegible] et débris d'une maison à deux étages [illegible] qui s'y trouvent [illegible] Waltons architectes et voyers, et peuvent être vus à la Bourse.
Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en paiements égaux à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement [illegible] hypothèque [illegible] avec toutes les clauses [illegible] d'usage [illegible].
Les acquéreurs [illegible] du 1er septembre 1886
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire, No 11 Commercial Place aux frais des acquéreurs.
[illegible]—11 18 25—1er 15août.

PAR MATHER & HOMES.

Cottage-résidence de valeur dans le Premier District, No 240 rue Clara.

Succession de Christina Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18,031.

A L'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, [illegible] 1886 à midi, à la [illegible] Arcade [illegible] entre Gravier et Natchez [illegible] conformément à un ordre de [illegible] de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] No 18,031 [illegible] de la succession de Christina Winter [illegible] sera vendu à l'enchère publique.
Un terrain de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clara, Magnolia, Calliope et [illegible] d'après un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté le [illegible] 1886, déposé dans le bureau de [illegible] notaire. Le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 120 pieds [illegible] pouces, d'après un plan dressé par Wilson & Patton, voyers, en date du mois d'août 1886.
Les améliorations consistent en un cottage à deux corps de logis connu comme le No 240 rue Clara.
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an avec intérêt au taux de 8 0|0 par an du jour de la vente jusqu'au paiement [illegible] hypothèque [illegible] jusqu'à [illegible] frais d'un acte [illegible] 10 0|0 sur le montant [illegible] de l'adjudication [illegible].
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acheteur. 10 0|0 payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
1er août—1 7 14 [illegible] sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Jolie résidence dans le Troisième District, faisant face à la rue Peters ou Levée.

Succession de Charles Kitshaw.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 17,692.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du [illegible] juillet 1886, dossier No 17,692 pour le compte de la succession de Charles Kitshaw, il sera vendu à l'encan—
Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, la propriété de A. Jaulet, rues Flood et Delatronde, et désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte hypothécaire passé par devant Theo Guyol, notaire le 26 janvier 1876 et mesurant 67 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 68 pieds 11 pouces de face à la rue Delatronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la rue et 472 pieds 7 pouces sur l'autre côté. Ladite portion de terre est composée de tous les sites originaux Nos. 8, 9, 25 et 26 et du lot No 35 dans le fond des lots Nos 13, 14, 15 et 16.
Les améliorations comprennent un cottage résidence en bois ayant 10 chambres [illegible] etc.
Les mesures ci dessus sont plus ou moins et conformément à un plan fait par Stewart et Hoffman, voyers, en date du — juillet 1886 qui sera exhibé à l'emplacement de la vente.
Conditions—Pas moins de $2500 comptant et le reste à 1 et à 2 ans de crédit à raison de 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte contiendra la clause de non aliénation et vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige au cas de procès ou vente pour en forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie dans l'acte de vente. L'acquéreur assurera les améliorations pour le montant de la portion à crédit et transférera la police au porteur des billets et assumera en sus du prix de son adjudication le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville de 1886
Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.
13 juil—13,24 31—août 7 14.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A L'ENCAN.

Meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, ustensiles de cuisine, etc., etc.—

Succession de A. W. Bosworth.

No 15,484—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 12 août 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé dans l'affaire ci-dessus le 31 juillet 1886 il sera vendu à l'encan à la résidence No 152 rue Washington, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tous les meubles de maison qui se trouvent dans la dite résidence, consistant en meubles de salon de salle à manger de chambre à coucher, ustensiles de cuisine etc. etc. conformément à un inventaire déposé en cour.
Conditions—Comptant avant livraison.
1er août—1 6 7 8 11 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Charles C. Gaines, Fred. Jordy et William Heyl vs leurs créanciers, et les créanciers de Charles C. Gaines consolidés—No. 18,367 Division D—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frederick Jordy et William Heyl insolvables, soit tenue et convoquée pardevant Joseph Devonshire notaire en cette ville, en son étude No 20 rue Charles, LUNDI le 23me jour d'août 1886 à 11 heures A. M. dans le but d'élire un syndic en remplacement de John G. Gaines décédé, et que Henry Renshaw Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire
Nouvelle Orléans, 17 juillet 1886
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 juillet—31 en 30—9 23 août

VENTES A L'ENCAN,

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Maison, etc

Succession de W. H Hannacheau.

No 18,712—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 40 rue Royale—LUNDI 16 août 1886, il sera vendu dans l'affaire ci dessus à 11 heures du matin à l'encan au local No 258 rue Robertson en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant en place de l'hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour Division A, maintenant absent en congé.
Un lot de meubles de maison, etc
Conditions—Comptant.
4 août—4 9,12 16

Jolie maison-cottage double en bois.

No 168 rue Johnson, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Mme Zoé Dussuau, veuve en premières noces de Charles Fol [illegible] en secondes de Wm F. Chapman

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 40 rue Royale—SAMEDI 21 août 1886, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1886 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite
Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et y appartenant, situé dans le Deuxième District, carré d'îlet borné par les rues Johnson, Gravier, Ste Anne et Dumaine, désigné par le No [illegible] sur un plan de L. Bringier, voyer, en date du [illegible] juillet 1885, déposé dans le bureau de [illegible]; lequel terrain mesure [illegible] pieds français, 30 pieds [illegible] la rue Johnson, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie maison cottage en bois à un étage et à deux corps de logis, chacun ayant 4 chambres, cuisine, lieux d'aisance, cour, etc. [illegible] municipal No 168 rue Johnson
Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit d'un an [illegible] portant 8 0|0 [illegible] par hypothèque [illegible] La compagnie d'assurance [illegible] 10 pour cent [illegible] de l'adjudication pour la vente [illegible].
L'acte de vente pardevant J. J. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur
Août [illegible] 21 [illegible] août 7 14, 21

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, innoccupée dans le 7eme District.

Succession de John Reilly, Dossier No 12,066.

— Conditions faciles, à l'Encan. —

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 Septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un [illegible] ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du [illegible] 1886, dossier No 12,066 pour le compte de la succession de John Reilly décédé, il sera vendu à l'encan publique
1. **Douze terrains**, ensemble avec toutes les [illegible] qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et [illegible] Carrollton, et désignés par les Nos 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 [illegible] [illegible] No 134 [illegible] 120 pieds de face à la rue [illegible] 120 pieds de profondeur [illegible] Les lots Nos [illegible] [illegible] face à l'avenue Carrollton sur 145 pieds de profondeur [illegible] et 17 [illegible] sur 145 pieds de profondeur.
2. **Un terrain**, ensemble avec toutes les [illegible] qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Burdette, Zimple et [illegible] Carrollton [illegible] et désigné par le No [illegible] de [illegible] 32 pieds de face à la rue Carrollton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et [illegible].
Les **améliorations** consistent en cottage [illegible] 2 chambres, hangars, etc.
3. **Neuf terrains**, ensemble avec toutes les [illegible] qui s'y trouvent situés dans [illegible] désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 [illegible] 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 137 pieds [illegible] le lot No 12 [illegible] No 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 [illegible] sur [illegible] pieds [illegible] et le lot No 11 [illegible] coin des rues [illegible].
Les **améliorations** consistent en un cottage [illegible] hangars, citerne, etc.
4. **Un terrain** [illegible] avec toutes les [illegible] qui s'y trouvent situé dans le Septième District [illegible] dans l'îlet borné par les rues [illegible] Jeannette et Carrollton, désigné par le No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Carrollton sur 120 pieds de profondeur [illegible].
Les **améliorations** consistent en un cottage [illegible] hangars, citerne, etc.
[illegible] plans [illegible] dressés par Wilson et Patton, arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à la Bourse.
Conditions: Un tiers ou plus comptant la balance [illegible] ans, avec 8 0|0 intérêt par an [illegible] privilège spécial et hypothèque [illegible] 10 0|0 payé comptant sur les lieux [illegible] taxes dues et exigibles en 1886.
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr notaire, aux frais des acquéreurs
Août 8 15 22 29—sept 5 11

Deux îlets de terre de valeur vacants dans le deuxième district.

Conditions faciles — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville il sera vendu à l'enchère publique
Un îlot de terre vacant situé dans le 2me District de cette ville borné par les rues Sauvage, St. Louis, David et Toulouse, ayant une façade sur les rues St Louis et Toulouse d'environ 320 pieds et sur les rues David et Sauvage d'environ 255 pieds, et subdivisé en 23 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement.
Un îlet de terre vacant situé à l'est ci-dessus borné par les rues David, St Louis, Toulouse et l'Avenue Carrollton, ayant une façade sur les rues St Louis et Toulouse de 340 pieds, sur la rue Carrollton environ 255 pieds, sur la rue Toulouse environ 355 pieds, et la rue David d'environ 255 pieds, et subdivisé en 22 terrains.
Pour les mesures et autres détails voir le plan à l'endroit de la vente
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option [illegible] et la balance à un et deux ans [illegible] intérêt du jour de la vente et [illegible] garantie usuelles. 10 0|0 payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 août—8 15 22 26 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John B. Hyams—Dossier No 8706.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 juillet 1886, Dossier No 8706 pour le compte de la succession de John B. Hyams, à l'encan, il sera vendu—
Le cinquième (1|5) d'intérêt indivis dans un lot de terre numéro un de la section dix, et les deux tiers (2|3) du bas de la section huit du township treize (13) sud du range onze (11) est district sud est faisant partie de la paroisse de Jefferson maintenant la ville de la Nouvelle-Orléans.
Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis en date du 3 juin 1856, conformément au plan ci-dessus par Edgar [illegible] en date du — juillet 1886, qui peut être vu à la salle d'encan
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur portant 8 pour cent par an de la date de la vente et le pourcent comptant sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 juil—1 8 15 22 28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers qui se trouvent dans la maison, No 1103 rue Magazine.

Succession de Charles Rauschbach, décédé.

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 11 août 1886, à 11 heures du matin, au local No 1103 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. Le dit ordre porte la date du 31 juillet 1886 dossier No 18,294 pour le compte de la succession de Charles Rauschbach, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un lot de meubles de maison, une montre à chaîne en or, conformément à un inventaire déposé à la cour.
Conditions—Comptant avant livraison.
1août—1 8,6 la vente

Succession de Edward Reilly et Ellen Tierney, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,083—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Hyer, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1eraoût—1,5,10